CANDIDATS.

POUR JUGE-DE-PAIX:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, est candidat pour la place de juge de paix de la Seconde Municipalité.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. O. P. JACKSON est candidat à la place de Juge de Paix dans la première municipalité.

M. l'Editeur. Veuillez annoncer que M. ADOLPHE MAZUREAU est candidat pour une place de Juge de Paix dans la Première Municipalité.

MM les Editeurs. Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à une des places de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

MM les Editeurs. Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix, dans la Troisième Municipalité.

MM. les Editeurs. Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par

SES AMIS

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT, comme candidat à la place de juge de paix dans la Première Municipalité.

MM les Editeurs de l'Abeille, Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, [illegible]

TOUS SES AMIS.

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.

[illegible]

J. S. DE PALOS.

Professeur de Langues Modernes, auteur d'une Méthode Pratique pour enseigner L'ANGLAIS ET L'ESPAGNOL.

[illegible] ... S'adresser No. 14, ... Exchange Place ... 13 fev

AVIS ... Charles Dutillet ... paroisse de Plaquemines ... [illegible]

[illegible]

ISAAC JOHNSON.

Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF.

[illegible]

ISAAC JOHNSON.

CHARLES GAYARRE,

11 mars

[illegible]

GUION & Co.

5 mars — Encoignure St Charles et Canal

L'E soussigné offre à vendre en débarquement du navire Stratford, capitaine Rosson, venant de Bordeaux [illegible]

NUMA LACOSTE.

24 mars — 103, rue Royale

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb [illegible]

W. W. THOMPSON, à St Louis, Missouri, ou à ses agents, KENNETT & DIX, 71, Rue Poydras, Nlle Orléans

GRAINES fraiches pour jardins à fleurs et potagère, de toute variété, reçues directement des meilleurs grainetiers du Nord, de l'Angleterre, de la France et de la Hollande. Avoine d'Ecosse pesant 44 lb. par boisseau, très belles graines pour semences. Pois de la Caroline, de qualité supérieure. Graines de coton, du Mexique et Petit-Golfe. Ustensils de jardinage de toutes qualités, récemment importés. Arbres fruitiers, plantes et arbrisseaux de tout genre. Graines de tabac, de la Havane et turc, garanti production de 1845, à vendre par

WM. DINN.

11 Commune

DETENU à la geôle de police de la municipalité No. 3, depuis le 17 du courant, une mulatresse nommée LOUISE, se disant appartenir à M. Gradhe, demeurant dans la 1ère municipalité, elle est agée de 18 à 20 ans, taille de 4 pieds 11 pouces, ne parlant que le français.

Le propriétaire est requis de réclamer ladite esclave au bureau du recorder, en se conformant à la loi.

Nouvelle Orléans, le 22 mars 1846.

M. HERNANDEZ, 2nd. lieutenant et geolier

23 mars

S. V. BARRETT a transporté son magasin du No. [illegible] Vieille Levée, au No. 21, rue Gravier. 26 mars

ALCOHOL—10 barils 1ère et deux preuves, à vendre par J. F. BESCIZER & Co. 54 Vieille Levée. 9 fev

PLATILLES—Quelques caisses ayant droit au drawback, à vendre pour clore une facture, par VANCE & LEPPER, 34 Bienville. 30 mars

MARCHANDISES

MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT.

NORTH & BROTHERS,

Rue des Magasins, encoignure Commune, Nlle.-Orléans,

Marchands de LAINAGES AMERICAINS, COUVERTURES, FLANELLES, COTONS écrus et blancs, et d'INDIENNES américaines de toutes descriptions—Importeurs directs de SOIERIES françaises, de Bas allemands et anglais, de TOILES et généralement de toute espèce de marchandises importées et d'un débit courant.

COTON Lowell pour tigres 4|4 et 7|8, do croisé 4|4, 7|8 et 3|4, do patapsco 3|4 et 7|8, idem des moulins du Canal 4|4, idem Kentucky, linseys et kerseys de l'Alabama, idem tigres, jeans et linseys du Kentucky, linseys à carreaux, Waterloo plaids, plaids du pénitentiaire de Maryland, kersey, Peacedale, Lowell blanc, do, idem en couleur, idem Floride, jeans de Glasgow, Washington plaids et jeans, coton écru d'Appleton 4|4 et 7|8, idem de Hope Mills, Granite, Massachusetts, Oneida, Passaic, Gladding, tigre Fall-river 4|4, Tremont 7|8, Springfield 7|8, Dwight et autres marques, coton à chemises, blanchie, de Bay State 4|4, idem de Pittsfield, de Hamilton 7|8, coton à draps, idem de Hamilton 6|4 et 12|4, idem écrue de Watham et de Lawrence, Appleton, Hamilton, et sans marques, cotonnades, flanelle canton de Hamilton, blanche et de rue, flanelle différentes couleurs de Salisbury, idem croisée, idem Welch, diaprée, idem Huckaback, Ecossaise et Russe, idem coton, toile damassée 6|4, 7|4, 8|4 et 10|4, toile d'Irlande, linon, bretagne, créas, platille, cravates jaconat à carreaux, soie noire, idem italienne, idem croisée, soie noire à coudre, idem couleurs; mouchoirs de poche à bordures blanches, mouchoirs Vérona, idem à portraits, idem bleus et Romal clairs, idem coton bleu, véritables Bandanas, idem Barcelone, foulards en Prussiens, Rob Roy, Wattle, &c.; nappes et serviettes à raies rouges, nappes en fil écrues, idem en coton; parapluies coton, guingham et soie; bonnets de laine pour femmes, et une variété d'autres; idem pour enfans; gants cachemires et autres; chemises de peau et caleçons, chemises à devant de toile et autres; galons en fil et en coton, lacets, silésie en couleur, batiste noire et autres, satin jeans blanc, jeans blancs, idem bleu et écru, velour noir boulazet noir, rouge, vert et bleu, bombazine noire, lasting noir, étoffes à carreaux de la Caroline, chambray gambroon, cotonnade log cabin nouveau style; denim d'York, de Hamilton et de Chester, jeans mélangés, chaussettes anglaises, allemandes, françaises; idem grises pour domestiques; bas en coton diverses couleurs pour femmes, idem cachemire; idem pour enfans; épingles et aiguilles, boutons divers sortes, pour habits, chemises &c. agrafes, coton à marquer, bretelles en gomme élastique, idem en coton, barège vert, coton blanchi de York Mill, burlaps, osnaburg, fil, nankin bleu, gingas à marquer, gingham d'Earlston, idem noir et blanc; couvertures vertes, bleues et rouges pour cappots; couvertures américaines de 3 points, idem françaises, idem Duffil, rose, idem anglaises, 10, 11, 12 et 13|4 pour lits; idem pour lit d'enfans, drap pilote bleu, drap peau de lion, étoffes à gilets, piqué impérial, fil à coudre de Marshal, idem en gros, idem différentes couleurs, idem de Taylor et Alexander, idem en couleurs assorties; mousseline suisse unie et à dessins, idem rayée et à carreaux, mull et book mousseline, idem de batiste et jaconat, bandes et entre-deux; dentelles, bobinet noire et blanche; valenciennes, tegar et fil, mousseline suisse à rideaux, jaconat rubanté et à carreaux, voiles dentelle noire; satinet bleu et noir, idem mélangé et noir, jeans du Kentucky; casimir imprimé, drap bleu, noir et vert, idem gris et vert bouteille pour voitures, idem gris et vert bouteille damassé, dimity à meubles, batiste, brin brun à carreaux et blancs de 25 verges, gingas 3|4 et 7|8 à tabliers; étoffes à carreaux pour meubles, batiste noire, velours soie, et un grand assortiment de CALICOTS, comprenant une variété de 150 à 200 différens goûts.

AUSSI—EN DEBARQUEMENT:

Un grand assortiment de MARCHANDISES SECHES FRANÇAISES, choisies expressément par l'un des associés à Paris, consistant principalement en

Indiennes françaises d'un genre entièrement nouveau, indiennes à meubles, bleues, fauves et rouges, idem damassées, mouchoirs madras nouveaux dessins, idem Paillacat, Napolitaine à petits dessins, parasols pour dames, idem soie 20, 28, 30 et 32 pouces, mousseline de laine nouveau goût, cachemire d'Ecosse, article nouveau et riche, un [illegible] mouchoirs de cou pour dames, [illegible] cravates de [illegible] pour hommes, écharpes noires et à dessins et idem nouveauté, pour hommes, shalls cachemire, [illegible] 3|4, 6|4 6|4 et 8|4 écossais, soierie de Pekin, [illegible] gants de chevreau pour dames et hommes, idem en castor, mouchoirs de soie, foulards [illegible] un grand assortiment de bas noirs et blancs, cache [illegible] crêpes noirs, barège noir et vert, poult de soie noir, uni, ondé et à raies, idem bas bleus en coton, bas en coton pour femmes et enfans, bas blancs, bretelles en gomme élastique, nouvel article—un très grand assortiment de broderies &c. &c., telles que mouchoirs, bandes à poignet, bonnets d'enfans, bandes en mousseline brodée, dentelle noire et blanche, entredeux et bandes, le tout d'un nouveau goût, guingham à carreaux, bonnets en soie pour enfans, casimir nouveau goût, à pantalons, mouchoirs batiste fil, divers genres, toile à draps française, mérinos couleurs assorties, flanelle gaze et crossée, cotonnades à pantalons, nouvel article, gants à filets, couvertures en mérinos, mouchoirs fil, en couleur, pour hommes, shalls mérinos à deuil, shalls thibet 5|4 et 6|4, gants soie noire pour femmes et hommes, un grand assortiment de rubans taffetas et satin des Nos. 1 à 12, bordures à rideau, cachemire d'Ecosse noir uni 3|4 et 5|4, galons fil, de 1 à 12, un [illegible] à rideau fil noir pour tailleur des bronzes et argentés, boutons soie pour habits et paletots, idem nacre et en boutons [illegible] fil français patente, peignes [illegible] fil à coudre divers couleurs, frange soie noire, [illegible] shalls coton 6|4 et 4|4, mousseline de coton noire 4|4 et 5|4. 1er oct

LE soussigné vient de recevoir par le navire Megunticook du Havre, ainsi que par différens navires venus de divers ports des Etats Unis, les articles suivans qu'il offre à vendre à des prix excessivement modérés pour du comptant:

Merinos noir uni triple chaîne, pour redingottes, Merinos noir façonné, dernier genre pour pantalons, Popeline blanc dito en couleur, qualités assorties, Jaconat imprimé nouveau dessins, Barèges, Organdi, Palmyrienne, et tissu Marquise, Mouchoirs batiste unis, dito avec ourlet à jours, Mouchoirs batiste brodés garnis en valencienne, mouchoirs choliet, parapluies pour hommes, et demi parapluies pour dames, bas de soie, noirs, dito floselle, Cravates soie, noirs, dito filoselle, dito filet, Mitaines filet, noires et blanches, crêpe noir et blanc, Echarpes barège, noires et vertes, Voiles barège, noirs et verts, Voilettes, dentelle France et Bruxelles noires et blanches, Brodes en guinghams, françaises et écossais, Bretagne, platilles, toile d'Irlande, Toile de Paris et en coupille, toile à drap de 6|4 et 12|4 et russe blanche, Indienne Mérinos teint indigo, Dito fond blanc pour le printemps, Mousseline suisse unie, dito à carreaux, Mousseline brodée au tambour et aux crochets, pour à jour, à moustiquaire, uni et à carreaux, Pâte de Manille, pour jupes, cravates en pièces pour [illegible], toutes faites de 3 les, Mouchoirs à carreaux rouges et bleus, pour rideaux, [illegible] noir et vert en pièces, barège imprimé pour robes, Popeline blanche de pays $1 25 la pièce jusqu'à $4, [illegible] en couleurs assorties, [illegible] couleurs, [illegible] damassées et unies, serviettes blanches [illegible] de Russie dito écrue, Imitation mouchoirs madras, mousseline laine, noire [illegible] et soie, mousseline brodée, étamine et alpaca noir, [illegible] blanc, dito en couleurs, toile grise, et coutil [illegible] pommade et crème de Perse.

Avec [illegible] d'articles trop longs à détailler.

D. B. MACARTY, 238 Bourbon

CHAUVIN ET LEVOIS.

68, RUE DE CHARTRES,

OFFRENT à vendre, en débarquement des navires Lenoidas, Queen Victoria, St Mégunticook, venant du Havre, un assortiment de marchandises de saison telles que

Chapeaux paille d'Italie, pour enfans [illegible] pour hommes, [illegible] modes, pour femmes, feutre gris pour hommes, Mérinos noir Paturle Lupin & Co., Coutils fil, haute nouveauté, Gants et mitaines filet, noir et blanc, fil d'Ecosse pour hommes et femmes, Bottelles Polka et sans couture, nouveaux genres, Châles et écharpes de Barège assortis, crêpe noir, de [illegible], rubans satin assortis No 1 à 12, dito taffetas noir No 1 à 16, taffetas gros de Naples, uni et à carreaux, Mouchoirs batiste, [illegible] et nouveautés de toutes sortes, parapluies et [illegible], dentelle, contils pour corsets, Echantillons d'importation récente—Bretelles assorties, mouchoirs soie, madras, gants de soie et de coton, chemises de coton, indienne pour robes, canevas, laines [illegible] toutes qualités, cravates taffetas, crayons, [illegible] bourses en soie et coton, articles de jeu, [illegible] chasse-bijoux, [illegible] sacs de voyage et métal, ca[illegible] et composition, agrafes, baleine et ru[illegible] de rideau, peignes de tous genres, brosses à dents et à cheveux, eau de cologne, savons, extraits d'odeurs, poudre parfumée, pommade, &c. 10m

A VENDRE à des prix réduits pour clore diverses consignations

2 caisses étoffe à moustiquaires blanche et à carreaux, 10 yardes à la pièce; 4 balles do unie et écrue, 4 caisses Britannias ayant droit au drawback, 4 caisses fil à coudre pour tailleurs, patente, 6 caisses listons fil, ayant droit au drawback, 4 caisses toile à drap 5|4, 6|4, 10|4 et 11|4; 9 caisses mousseline blanche assortie, 1 caisse tois brodés, 2 caisses linge de table en [illegible] caisses hanoubors de batiste, 2 caisses [illegible] madras; 5 caisses coutil uni et de quitte, à vendre par

SMITH BRYAN,

9 mars — 20, Douane

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Stratford, de Bordeaux

30,000 étiquettes dorées, à $4 le mille

50,000 capsules à bouteilles, 500 1|4 boites sardines

16 caisses, 12 bouteilles à la caisse, fruits au jus,

11 do 24 1|2 do do do.

S V BARRETT,

21 mars — 21 Gravier

REÇU par le navire Wabash, de New York, et à vendre à bas prix

Drap d'Elbeuf noir, extra fin, Bretagne, Mousseline Suisse unie, do do damassée pour rideaux; Serges soie, noires, Rubans soie, à franges pour chapeaux, do taffetas et satin, noirs, No 1 à 12; Echarpes barège, blancs et couleurs assorties; Cotons blanc, uni, belle qualité, [illegible], dessins nouveaux; Cotonnade à pantalons, Gants en coton, noirs, blancs et couleur, pour homme et femme, Bas coton bleus, bas prix; Chemises tricotées, blanches et unies, Aiguilles et aiguilles de Warren; Un assortiment de bourse en soie; Dentelle soie noire riche; do coton noire; Arabesques, fantaisie pour vestes, Fil [illegible] brin fil 4|4, do do coton 4|4, 9 yards.

5 mars — DUFOUR, DURAND & Co. 35, Chartres.

MARCHANDISES Sèches.

FETTER & BOYD,

No. 70, RUE GRAVIER,

VIENNENT de recevoir un très grand et élégant assortiment de MARCHANDISES DE PRINTEMPS, d'un nouveau goût, telles que

Linons, jaconat de fantaisie, mousseline imprimée, balzorine, guingham mousseline, barège noir et de fantaisie, indiennes et calicos d'un nouveau style, cotonnade bleue, à carreaux et imitation gingas, drilling, denims, crash, etc., étoffes rayées à chemises, gilets à [illegible], coutil bleu, linon à moustiquaire, draperies, toile et coton à draps, essuie mains, serviettes, nappes damassées, tapis de table, diaprée, fil de perpen, osnaburgs, kersey, drils en coton écru, drill bleu, toile à draps et à chemises, écrue et blanche, 3|4 et 12|4, Stripes Choctaw et Georgia, batiste en couleur, bas et mi-bas, gants, mouchoirs soie de fantaisie, cravates, bretelles, chemises en soie et mérinos, chaussettes en coton, dentelle, entre-deux, rubans soie à coudre, boutons, coutil à matelas, bobinet pour moustiquaires, casimir, draps, jeans du Kentucky, épingles, fil, coton en bobines, mouchoirs pour Indiens et à perruques, mouchoirs soie et batiste, mélanges [illegible] de Russie, etc. etc.

Le tout offert en vente à très bon marché pour du comptant, ou de bons billets. 17 mars

A VENDRE à des conditions avantageuses une propriété située au-dessus de Carrollton, et bien connue sous le nom de "Habitation de Ludger Fortier," la dite habitation mesure trois arpents de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, avec bâtisses, composées de maison de maître, cuisines, écuries, magasins et hangars, etc. Il se trouve sur cette propriété un verger d'arbres fruitiers en plein rapport. Si la dite propriété n'est pas vendue à l'amiable avant le lundi treize avril prochain, elle sera, ce jour (13 avril), vendue à l'encan, par Beard, encanteur, à midi, à la Bourse St. Louis. Conditions un quart comptant, balance à un, deux et trois ans. S'adresser à

Mr. V. BURTHE, avocat, Passage de la Bourse

A LOUER—Une maison en briques et à deux étages, avec cuisine haute et cour dans le fond, située au No 29, rue Fouché près celle Julia. Pour plus de détails s'adresser sur les lieux ou à

EMERSON, TOURNE & Co,

128, Tchoupitoulas.

A VENDRE—Un joli bien de campagne situé au bayou St. Jean, d'une dimension d'environ trente arpents de superficie. Les établissements se composent d'une maison à deux étages, cases à nègres, écurie, étable et remise; le tout en bon état. La terre est très élevée et entièrement défrichée.

Pour les conditions, s'adresser au bureau de M. Jules Mossy, not. pub. rue Royale 4

ALBIN MICHEL.

A LOUER—Le magasin situé No. 8, rue Front Levee entre Bienville et Douane et le bâtie de la maison située rue St Philippe, No. 26, entre Conde et Royale. On pourra entrer en possession immédiatement. Le loyer sera modéré. S'adresser à

J. KOHN, au Merchants Exchange, rue Royale.

27 mars—1f

MAGASINS A LOUER—Le beau magasin à quatre étages et à l'épreuve du feu, situé rue de la Commune, No. 39. S'adresser à

NORTH & BROTHERS.

A VENDRE par le soussigné au débarquement du Queen Victoria, du Havre,

1 caisse Mérinos hautes nouveautés,

2 do coutils fil, do

2 do mousselines blanches Gabelle,

2 do chapeaux paille de riz et d'Italie.

L. H. RICHARD, [illegible]

3 mars

MARCHANDISES.

MAGASIN DE NOUVEAUTES, DE NEW-YORK.

No. 17, RUE DE CHARTRES, NLLE.-ORLEANS.

WEST, OLIVER & WOODLIEF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement déballés, et des goûts les plus à la mode qui aient été importés cette saison. Les facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New-York, No. 128, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPEENNES, ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New-York les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivans, à savoir

Cachemire d'Ecosse, imprimé, riche, mousseline de laine et Reps de laine,

Alpacas noir, bombazine, balzorine, barège et mousseline delaine,

Barège extra riche, Balzorine et crêpe pour costumes de bal,

Mousseline brodée, riche et robes de tarlatanne,

Gaze de Suisse, noir, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Sinchew, et gros de Naples ondé,

Brocade riche et soieries pékin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayée,

Poult de soie riche et soieries pour bonnets,

Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito

Florence et Marceline assorties,

Soie noire et serge croisée, Crêpe noir, blanc et puce,

Mérinos français et Velours en soie,

Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres

Exposition de Paris et à la Louis XIV,

Shawls cachemire noirs, idem laine damassées.

AUSSI—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine tricotée, en mérinos et nombre d'autres genres, d'automne et d'hiver.

Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différents goûts et dessins.

Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreau, soie, filet, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.

Mouchoirs batiste fil, à ourlets et rivières; mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongee, Spitalfield et Bandana

Aussi—Cravates et écharpes, pour hommes, en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, ombrelles françaises en soie, barège vert, un grand assortiment d'entredeux en Bandes, cardinal, polka, Mecklin, Valencienne et Lisle; idem Suisse et jaconat.

Constamment en mains, un grand assortiment de rubans, satin, gros de Naples et gaze, des derniers goûts, pour bonnets et casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis. 28 oct

HABILLEMENS D'ETE DU DERNIER GENRE.

ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS

En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieure à tout ce qui a été importé ici; alpacca, croton, paramatta, cachetourette, toile à carreaux; habits en toile écossaise, en toile Union, &c. &c.

PANTALONS

En mérinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.

GILETS

En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, chaîne à petits dessins; ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, bombazin noir, soie de reps, &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, id. rayées tout fil, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot, chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos, toile et mousseline; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.

Ce magasin n'a qu'un prix invariable.

18 mars — ALFRED MUNROE, 34, Magasins

Quincaillerie à bon marché.

LE soussigné se retirant positivement du commerce de quincaillerie offre en vente à des prix excessivement réduits, toutes les marchandises contenues dans son magasin, connu sous le nom de LABEAU & CHARBONNET, rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville, No 44.

Cette vente étant positive, les marchands de la ville et de la campagne, les planteurs, les entrepreneurs, les ouvriers et les particuliers, y trouveront leur avantage tant pour les prix que pour la qualité des marchandises.

16 fev—60f — LOUIS LEBEAU

ORCHESTRES DE BALS.

MONSIEUR F. A. LEGENDRE, chef d'orchestre de la Salle St Louis et de celle du Bataillon Washington, offre ses services pour Soirées, Bals, Noces Réunions, etc.

M. Legendre est à même d'exécuter les quadrilles les plus nouveaux, les waltz les plus en vogue. Ses prix seront des plus modérés.

S'adresser, rue Dauphine, No. 234, ou au bureau des salles precitées. 30 dec—3m

AVIS AUX MILITAIRES.

LES membres du YAGER BAND, informent respectueusement les militaires de la Nouvelle Orléans, qu'ils se sont formés en corps qui sera connu à l'avenir sous le nom de NEW-ORLEANS BRASS BAND, et que s'étant pourvu d'un bel uniforme, ils seront à même de faire de la musique pour les militaires, les corps, ville, les bals, réunions et sérénades.

On pourra laisser un mot au magasin de musique de M. John Lindner, No. 47, rue de Chartres, à celui de M. B. Casey, encoignure Commune et Camp, ou chez M. C. Hopf, chef d'orchestre du corps, No. 257, rue Conti, et le corps de musiciens se rendra au lieu et à l'heure qu'on désirera l'avoir.

21 jan—90

COMESTIBLES, VINS

EN débarquement du navire l'Edouard, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné

25 boites Truffes du Perigord

50 demi boites do do;

7 caisses Pâtés truffes 167 boites petits Pois,

1444 boites, demi et quart de boites Sardines à l'huile,

20 caisses Fruits au jus, 4 dito Cèpes à l'huile,

4 barriques vieux Vin blanc Haut Sauterne,

27 barils do do do,

43 barriques do rouge Médoc et St. Julien,

30 do do do Montferrand

500 caisses Vin rouge St. Estèphe Médoc

48 do do Lafitte,

46 do Vin blanc Sauterne 1822

25 do do Hermitage, qualité supérieure,

48 do Vin rouge Chambertin, dito,

7500 Bouteilles vides, en paniers de 150 chaque.

4 av — CHS. DUFOUR, 11 Conti

A VENDRE par les soussignés, pour clore diverses factures,

24 caisses véritable Kirch de Suisse,

200 paniers Anisette surfine de Bordeaux,

50 paniers Guignolet d'Anger,

100 mille bouchons fins et pointes,

100 mille bouchons [illegible] ordinaires;

10 caisses Eau de fleurs d'oranger,

10 cataghons Eau de fleurs d'oranger;

30 caisses liqueurs assorties, 1|2 et 1|4 de bouteilles,

3 boites peintures verte de Paris,

2 jarres de vernis

10 douzaines chemises de Mulhause, en couleur,

100 paires de bottes françaises,

100 chapeaux de soie. — DUBOYT & TEULADE,

20 mars — 13, rue Toulouse,

DIVERS—16 barriques huile de blanc de baleine d'hiver, épurée; 500 tambours figues de Smyrne, 5 tierçons huile de baleine épurée, 200 douzaines seaux peints, 500 onces quinine; 20 surons indigo Carracas, 1ère qualité; 100 barils sel d'Epsom raffiné, de Baltimore, 50 barillets salpêtre raffiné, 10 barriques garance d'allemande, 200 douzaines gobelets Nouvelle Angleterre; 50 quarts vin d'Oporto, vente [illegible] do vin de Madère et de Marseille, à vendre par

W F VREDENBURGH & Co.

4 mars — 90 Vieille Levée

LIQUEURS—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages et a en magasin

50 barils brandy du Nord, 50 do genièvre marque double ancre, 25 do genièvre de Rock Spring; 100 do eau de pêche supérieure, de Baltimore; 50 barils vieux whiskey de Monongahela; 50 do whiskey de Sugar; 12 do vieux whiskey Bourbon, 10 barils [illegible] pour tanneurs, à vendre par

SMITH BRYAN, 20 Douane

9 fev

A VENDRE par le soussigné les articles suivants

30 Barriques de vin rouge, de St-Julien,

35 do do de St-Emilion,

20 do do de St-Estèphe

20 do do de Margaux,

20 demi barriques do do de Pauillac,

10 do do do de Mere-au,

50 do de vin blanc, de Haut-Sauterne;

200 Caisses de 12 bouteilles de vin rouge, Médoc;

60 do do do de Margaux;

20 do do de vin blanc, de H-Sauterne;

30 do de 24 demi bouteilles, de do

4 Futailles Eau de Vie de Cognac fine Champagne très vieille;

20 Caisses Cerises à l'Eau de Vie;

50 Paniers d'huile d'Olive;

10 Caisses prunes à l'Eau-de-Vie;

50 Balles de bouchons, diverses qualités,

5 Futailles fil à voile en petites bottes;

10 Caisses de 48 [illegible] pots Sardines à l'huile;

50 Paniers de 100 chaque, bouteilles vides &c

14 fev — EDOUARD LARRONDE, 6, rue St-Louis

EN magasin et à vendre par le soussigné—125 caisses kirsch 1ere qualité, 100 caisses absinthe Suisse (Bauvageol & Bruneton) 25 caisses vieux Madère, 5 quarts do 10 caisses Curaçao de Hollande, 40 caisses Marasquino de Zara; 250 caisses muscat de Frontignan, 200 paniers huile de Plagnol en grandes bouteilles de 24 onces et demi bouteilles, 150 paniers huile de Bordeaux, grandes bouteilles; 300 caisses liqueurs.

9 mars — S V BARRETT, 23 Vieille Levée et 21, Gravier

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles suivans, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux, Marseilles et New York

50 barriques vin ordinaire de Bordeaux, Montferrand,

10 do Château Margaux,

10 do do supérieur,

50 barils vin blanc Haut Barsac,

50 barils vin de Porto, 50 barils vin de Madère;

15 barils vieux Madère,

10 pipes eau-de-vie de La Rochelle,

25 quarts pipe vieux cognac,

150 caisses liqueurs assorties,

40 caisses savon de Castille,

150 do vin rouge de Bordeaux, article supérieur,

50 mille cigares, des antilles,

50 caisses Curaçao, 50 caisses marasquino;

300,000 bouchons fins,

25 barils vieux Monongahela whiskey.

50 paniers huile, d'olive.

20 caisses Kirsch vin,

20 do absinthe Suisse, 30 sacs café Rio,

10 douz. Moutarde de Maille, à vendre par

30 mars — P. LONGIS, No. 118 rue Royale.

DROGUES ET MEDECINES.

REÇU par le navire Hargrave, venant du Havre, et en débarquement, savoir

Quinine français—drawback;

Sangdragon; pois d'Iris;

Papier d'Albespeyres: dito de Vée;

Bougies et sondes assorties en g. élastique;

Valerianate de zinc;

Lactate de fer; 20 caisses savon de Castille;

Capsules de Mothes;

Pilules de [illegible] dito de Vallet; dito de Lartigue;

[illegible] de Frank;

Rob [illegible]; sondes de Mayor assorties;

Poudre ferrugineuse de Quesneville;

Sirop de Briant; dito de Lamoureux;

Elixir de Guillé—à vendre chez

4 avril — BERTRAND & SIBOS, Encoignure Royale et Bienville

SALSEPAREILLE—[illegible] à vendre par BERTRAND & SIBOS, Encoignure Royale et Bienville. 4 avril

VIN DE WERMOUTH—10 caisses, à vendre chez BERTRAND & SIBOS, Encoignure Royale et Bienville. 4 avril

TOILES—Un assortiment général de Toiles d'Irlande 4|4 et 7|8, en pieces et demi dito; Toiles à draps; Brin de fil à moustiquaires, &c. à vendre par

30 m — VANCE & LEPPER, 34 Bienville

DENIS COUTEAUD, MARCHAND-TAILLEUR, No. 33, encoignure Vieille Levée et Bienville, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il vient de recevoir de M. Floch, ... un assortiment complet ... [illegible] Paletots, Redingotes, Pantalons, Gilets, Chemises, &c. 19 jan—60

HABILLEMENTS D'ETE.

[illegible] No. 123, RUE DE LA VIEILLE-LEVEE.

JE reçois maintenant, directement des manufactures de New-York, les articles ci-après, par les navires Oriana, Vicksburg et Oswego:

[illegible] de drap d'été, noir, bleu et de fantaisie, mérinos et cachemire [illegible]

[illegible] de mérinos et différentes étoffes de fantaisie.

PANTALONS en mérinos, coutil fil, ginga, etc., que je vendrai bon marché pour du comptant.

JOHN BELLOW, Jr.

P.S.—La coupe et la façon de ces habits ne sont pas des moins [illegible] en cette ville.

EN débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux:

60 barriques Vin rouge,

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Charles E. Kopman vs Joseph Michel.

COUR DE DISTRICT—No. [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi, treize mai 1846, à midi: 1o. Cinq lots de terre situés au faubourg Washington de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, Hancock, Amour et Tricou, lesquels lots (conformément au plan dressé par E. A. d'Hemecourt, en date du 19 janvier 1837 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public de cette ville) sont désignés sur les Nos. un, vingt-six, dix sept, dix huit et dix-neuf et ont les dimensions suivantes, savoir le No. un mesure vingt huit pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Hancock sur cent quatre pieds quatre pouces de profondeur et face à la rue Craps, et joint le lot No. un ci-dessus désigné, et mesure aussi vingt huit pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Hancock, sur cent quatre pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots Nos. dix sept, dix-huit et dix-neuf sont contigus et mesurent chacun vingt huit pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Hancock, sur cent quatre pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No dix neuf formant l'encoignure des rues Hancock et Amour. 2o. Un lot de terre situé aussi au faubourg Washington de cette ville, désigné par le No. deux du lot No. quatorze sur un plan dressé le 1er septembre 1830, par Joseph Pilié, voyer de la Troisième Municipalité et déposé en l'étude de Carlisle Pollock notaire public. Le dit lot est renfermé dans l'îlet compris par les rues Delery, Tricou, Craps et Grands-Hommes et mesure, conformément au dit plan, quarante-quatre pieds huit pouces de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Delery et Tricou, sur cent cinquante-six pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits et privilèges qui y appartiennent et dépendent des dits six lots de terre. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. — JOHN L. LEWIS,

10 avril—3en30j — Shérif de la Paroisse d'Orléans

J. V. Brown & Co. vs. la Banque des Planteurs du Mississippi.

COUR DE DISTRICT—No. 24,609—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le jeudi, 23 avril 1846, à midi:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs à un certain billet à ordre, lequel est ainsi conçu, savoir: "$2000, Manchester, 31 Déc. 1838. Six mois après date, nous, ou chacun de nous, promettent de payer aux Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des Planteurs de l'Etat du Mississippi, trois mille piastres, pour valeur reçue, payables et négociables à leur comptoir d'escompte et de dépôt à Manchester. (Signé) C. S. Crane, P. B. Pope, James W. Evans."

Aussi—Le procès relatif au dit billet et pendant pardevant la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, intitulé: "La Banque des Planteurs du Mississippi vs. Charles S. Crane et Benjamin Roach, intervenant," No. 3,856, du dossier de la dite Cour.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions, comptant. — JOHN L. LEWIS,

10 avril—3en10j — Shérif de la Paroisse d'Orléans.

François Dubois vs. C. P. de Armas et al.

COUR DE DISTRICT—No. 24,597—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, le mercredi, 29 avril 1846, à midi:

Le tiers indivis d'un certain terrain, et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Municipalité No. Un de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Dauphine, Conti et Bourbon, et formant l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, mesurant, au pied américain, cinquante trois pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St. Louis, sur soixante six pieds neuf pouces six huitièmes de profondeur et face à la rue Dauphine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, le tiers indivis de la dite propriété sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

JOHN L. LEWIS,

10 avril—3en15j — Shérif de la Paroisse d'Orléans

Joseph Dyer vs. le vapeur New Brazil.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS, pour le district de la Louisiane—No. 6274—En vertu d'un ordre de cour, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, le vendredi 17 avril 1846, à midi:

Le vapeur NEW BRAZIL, ses agrès, apparaux et meubles, tel qu'il se trouve maintenant sur l'autre bord du fleuve Mississipi.

Conditions de la vente:—Un tiers comptant et la balance à 60 et 90 jours de crédit en billets endossés à la satisfaction du marshal.

W F WAGNER,

10 avril — Marshal des Etats Unis

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No 24,743—Je certifie par le présent que le 26 mars 1846, jugement a été entré dans cette cour, dans l'affaire de Victoire Evelina Blanchet, femme de D. O. Lecerf vs son mari, ... [illegible] ... jugement rendu 26 mars 1846, signé le 31 mars 1846.

[Signé] A. M. BUCHANAN, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de cette Cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, le 9 avril de l'an de notre Seigneur, mil huit cent quarante-six et la soixante-dixième de l'Indépendance des Etats-Unis.

[L. S.]

10 avril—3en10j — P. LEBLANC, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—D. Oscar Lecerf contre ses créanciers—No. 24,791—Les créanciers de L. Oscar Lecerf sont par les présentes notifiés qu'une cession de biens a été acceptée aujourd'hui par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, ... [illegible] ... mercredi le 22 courant à 10 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires dudit D. Oscar Lecerf, et que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour ce 9 avril 1846. — P. LEBLANC,

9 avril—3en10j — Greffier.

Succession d'Antoine Delpeuch alias Lavergne.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Felix Pinson, exécuteur testamentaire de feu Antoine Delpeuch alias Lavergne, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS,

10 avril—3 — Register des Testaments

PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession d'Augustin de Angelis, décédé—L'exécuteur de cette succession ayant enregistré un compte final de son administration, toutes personnes sont par ces présentes notifiées d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles ledit compte ne serait pas homologué et l'exécuteur déchargé.

2 avril—3en10j — PERSIFOR F. SMITH, juge

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Antoine Boutino—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jerome E. [illegible] administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

W. F. C. DUPLESSIS,

2 avril—3t en10j — Register des Testaments

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No 24,173—John S. Walton et Joseph G. Walton contre leurs créanciers—Sur motion de MM Peyton & Smith, avocats du syndic des créanciers des insolvables, et sur enregistrement d'un amendement au tableau de distribution conformément au jugement de cette Cour, il est ordonné que les créanciers aient à déduire sous dix jours de la date de la première publication du présent, les raisons pour lesquelles le tableau amendé ne serait pas homologué et la distribution faite en conséquence.

Extrait des minutes — T. GILMORE,

1 avril—3en10j — Dep. Greffier

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Mme Vve. J. B. Norra—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Creon, exécuteur testamentaire de feue Mme veuve J. B. Norra ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

F. M. BERTIN,

6 av—3t en10j — Dép. Register des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Dominique Lanata a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Veuve Hypolite Pavoy, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour — P. M. BERTIN,

1 avril—3en10j — Député Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Mad. veuve Thos. M. Wadsworth a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas M. Wadsworth, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

1 avril—3en10j — W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments

Succession de Caliste Caubette.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. Bertrand, exécuteur datif de feu Caliste Caubette, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS,

1er avril—3en10j — Register des Testaments

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—No. 24,804—Je certifie par les présentes, que le onze mars 1846, jugement a été entré en cette Cour, dans l'affaire de Hannah Rafel, femme de Wolf Goldsmith, vs son mari, en les termes ci-après: Sur motion de J. R. Conklin, avocat de la demanderesse et sur lecture faite de la Cour de la confession [illegible] ... [illegible]

Jugement rendu et signé, le onze mars 1846.

(Signé) A. M. BUCHANAN,—Juge

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la Cour aux présentes, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ... [illegible] ... de l'Indépendance des Etats-Unis.

[L. S.]

19 mars — P. LEBLANC, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes, que le [illegible] jugement a été entré en cette Cour, dans l'affaire [illegible] ... [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

[illegible] vs Mlle C. Bornet.

COUR DE PAROISSE—No. 16616—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi seize avril 1846, à midi, les lots de terre ci-dessous décrits, savoir: seize lots de terre situés au faubourg Ste Marie dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Poydras, St. Paul et Perdido; Nos 1 à 16.

Lot No 1—Encoignure des rues Poydras et St. Paul, 24 pds face à la rue St Paul sur 126 pds 1 p. face à la rue Poydras; 127 pds 4 po sur la ligne qui le sépare du No 2, et 36 pds 10 po sur la ligne du fond. Lot No 2, 26 pds face à la rue St Paul, sur une profondeur de 127 pds 4 po sur la ligne qui le sépare du No 1, 127 pds 3 po 1 l. sur la ligne qui le sépare du No 3, et 26 pds sur la ligne du fond. Lot No 3, 26 pds face à la rue St Paul, sur une profondeur de 127 pds 3 po 1 l. sur la ligne du côté du No 2, et 127 pds 2 po 3 l. sur la ligne du côté du No 4, et 26 pds sur la ligne du fond. Lot No 4, 26 pds face à la rue St Paul sur une profondeur de 127 pds 2 po 3 l. sur la ligne du côté du No 3, 127 pds 1 p. 4 l. sur la ligne du côté du No 5, et 26 pds sur la ligne du fond. Lot No 5, 26 pds face à la rue St Paul, sur une profondeur de 127 pds 1po 4 l sur la ligne du côté du No 4, 127 pds 6 l sur la ligne du côté du No 6, et 26 pds sur la ligne du fond. Lot No 6, 26 pds face à la rue St Paul sur une profondeur de 127 pds 6 l sur la ligne du côté du No 5, 127 pds sur la ligne du côté du No 7, et 26 pds sur la ligne du fond. Lot No 7, 26 pds face à la rue St Paul, sur une profondeur de 127 pds sur la ligne du côté du Numéro 6, 126 pieds 11 pouces 1 ligne, sur la ligne du côté du No 8, et 26 pds sur la ligne du fond. Lot No 8, 26 pds face à la rue St Paul, sur une profondeur de 126 pds 11 po 1 l. sur la ligne du côté du No 7, 126 pds 10 p. 1 l. sur la ligne du côté du No 9, et 26 pds sur la ligne du fond. Lot No 9, 26 pds face à la rue St Paul, sur une profondeur de 126 pds 10 p. 1 l. sur la ligne du côté du No 8, 126 pds 9 po 3 l. sur la ligne du côté du No 10, et 26 pds sur la ligne du fond. Lot No 10, 26 pds face à la rue St Paul, sur une profondeur de 126 pds 9 po 3 l. sur la ligne du côté du No 9, 126 pds 8 po 3 l. sur la ligne du côté du No 11, et 26 pds sur ligne du fond. Lot No 11, 26 pds face à la rue St Paul, sur une profondeur de 126 pds 8 po 3 l. sur la ligne du côté du No 10, 126 pds 8 po sur la ligne du côté du No 12, et 26 pds sur la ligne du fond. Lot No 12, 26 pds face à la rue St Paul, sur une profondeur de 126 pds 8 po sur la ligne du côté du No 11, 126 pds 7 po 2 l. sur la ligne du côté du No 13, et 26 pds sur la ligne du fond. Lot No 13, 26 pds face à la rue St Paul, sur une profondeur de 127 pds 7 po 2 l. sur la ligne du côté du No 12; 126 pds 6 po 3 l. sur la ligne du côté du No 14, et 26 pds sur la ligne du fond. Lot No 14, 26 pds face à la rue St Paul, sur une profondeur de 126 pds 6 po 3 l. sur la ligne du côté du No 13; 126 pds 5 po 5 l. sur la ligne du côté du No 15 et 26 pds sur la ligne du fond. Lot No 15, 26 pds face à la rue St Paul, sur une profondeur de 126 pds 5 po 5 l. sur la ligne du côté du No 14, 126 pds 4 p. 7 l. sur la ligne du côté du No 16, et 26 pds sur la ligne du fond. Lot No 16, 34 pds 10 po face à la rue St Paul, 126 pds 4 po 7 l. sur la ligne du côté du No 15, 127 pds 10 po 1 l. sur la rue Perdido, et 18 pds 11 po 6 l. sur la ligne du fond, (le tout mesure américaine).

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. — D. AUGUSTIN,

13 mars—3en30j — Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Les commissaires de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane vs. Edouard Treme.

COUR DE DISTRICT—No. 24,643—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le samedi, dix huit avril 1846, à midi:

1o. Un morceau de terre situé dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ deux milles et demi au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant un demi arpent de face au fleuve sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné sur le côté droit par la propriété d'Alexandre Lesseps et sur le côté gauche par celle d'Horlaire Andry; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Six esclaves, nommés Lafille, âgé d'environ 56 ans; Marie Joseph, âgée d'environ 22 ans, avec ses trois enfans Marcelin, d'environ 17 ans, Michel, d'environ 9 ans et Crestan dit Nerestan, d'environ 6 ans, et Marie Louise, âgée d'environ 15 ans, et

3o. Six actions du fonds capital de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions, comptant. La dite propriété sera vendue sujette à l'hypothèque donnée le quatre février 1845, par le dit Edouard Treme, comme sécurité du capital et de l'intérêt des bonds émis par l'Etat en faveur de la dite Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

A. SIDNEY LEWIS.

13 mars—3 en 30j — Shérif de la Cour de District

Les commissaires de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane vs Benoit Treme et sa femme.

COUR DE DISTRICT—No. 24,642—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le samedi, dix huit avril 1846, à midi,

1o. Un morceau de terre, situé dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ deux milles et deux au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant un demi-arpent de face au fleuve, sur quatre vingts arpents de profondeur, borné sur le côté droit par la propriété de M. et Mme. Lanaux, et sur le côté gauche par celle de Mme. Choron, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent.

2o. Six esclaves nommés Bob, âgé d'environ 41 ans, Pierre, âgé d'environ 31 ans, Joachim âgé d'environ 12 ans, Athenais âgée d'environ 23 ans, avec ses deux enfans, Lucie, d'environ 4 ans et Julie d'environ 2 ans et demi; et

3o. Cinq actions du fonds capital de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions, comptant

Ladite propriété sera vendue sujette à l'hypothèque donnée le 22 janvier 1843 par ledit Benoit Treme et sa femme, comme sécurité du capital et de l'intérêt des bonds émis par l'Etat en faveur de ladite Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane

A. SIDNEY LEWIS.

13 mars—3en30j — Shérif de la Cour de District

L'Etat de la Louisiane vs. William Gross, nègre esclave.

COUR CRIMINELLE du Premier District—En vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour Criminelle du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, dans la rotonde de la Bourse de Cité, située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mardi, quatorze avril 1846, à midi

Le nègre esclave nommé WILLIAM GROSS, âgé d'environ — ans

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—comptant — JOHN L. LEWIS,

27 mars—3 — Shérif de la paroisse d'Orléans

Henry Legendre vs John Connolly

COUR DE PAROISSE—No. 16,918—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi dix huit avril 1846, à midi, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste Marie dans la seconde municipalité de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Hevia, St J. an et St Pierre, et désigné par le No. 14 d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 2 mai 1833 et annexé à un acte passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, le 2 juin 1836, le dit lot mesurant, au pied anglais, 24 pieds 6 pouces face à la rue Girod, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. — D. AUGUSTIN,

13 mars — Shérif de la paroisse d'Orléans

George Reed vs. John M. Reed.

COUR DE DISTRICT—No. 24,765—En vertu d'un ordre de Cour en date du vingt huit mars 1846, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, au magasin dernièrement occupé par le défendeur, No. 102, rue Poydras, samedi, onzième jour d'avril 1846, à dix heures du matin

Le contenu du dit magasin consistant en huile de blanc de baleine, do de sperme, huile de lin, do therebentine, huile de gaz alcohol, huile de lard, vernis de copal, globes et verres à lampes, lampes de toutes descriptions, abat-jours, lanternes en ferblanc, lampes en verres taillées, lampes de nuit, ornements de cheminées, lampes pour huile chimique, lampes pour huile de lard, mèches, blanc de baleine, lampes pour huile de gaz, de grandeurs assorties et lampes de salon.

AUSSI—L'installation du dit magasin.

Il sera aussi vendu lundi le treize avril 1846, à dix heures du matin, à la manufacture d'huile de gaz située à l'encoignure des rues Girod et St. John le contenu du dit établissement, consistant en

Whiskey alcohol, huile de gaz, deux selles et brides, une distillerie chimique avec ses appareils pour faire de l'huile de camphine, un waggon à quatre roues, un wagon à deux roues, harnais, deux chevaux, etc. etc.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant pour les deux magasins.

JOHN L. LEWIS,

30 mars—3 — Shérif de la Cour de District

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No. 7,077—D. D. Withers vs. A. G. Switzer & Co.—En vertu d'un ordre daté du 30 mars dernier et à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, j'offrirai en vente sur les lieux à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Notre-Dame, mardi le quatorze avril 1846, à dix heures du matin

200 barils graisse "leaf No. 1," R. McAlister, Packer, St Louis (R) & K.

76 do "Prime leaf No. 1," B. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant — JOHN L. LEWIS,

9 avril—3en10j — Shérif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No. 6,450 John Nicholson, syndic de George W. Pritchard et G. W. Pritchard & Co. vs. Andrew Hodge, Jr.—En vertu d'un alias, pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le mardi, 14 avril 1846, à midi,

37 actions du fonds capital de la Compagnie de la Presse à Coton d'Orléans.

Saisies dans l'affaire ci dessus

Conditions, comptant — JOHN L. LEWIS.

2 av—3en10j — Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de Julien Trotreau.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SAMEDI onze avril 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 février 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Julien Trotreau:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, dans l'îlet compris entre les rues Champs-Elysées, Bons-Enfans, Amour et des Français, désigné par le No. deux sur un plan fait le 12 décembre 1835 par Joseph Pilié, et ayant mesure anglaise 29 pieds 7 pouces de face à la rue Amour, la même dimension sur la ligne du fond, sur environ 112 pieds.

La moitié du lot No. trois du dit îlet, contigu au lot No. deux ci-dessus décrit, la totalité du lot mesurant 29 pieds 7 pouces de face à la rue Amour, sur 112 pieds de profondeur; la moitié du dit lot à prendre du côté du lot No. deux.

Conditions comptant. — W. F. C. DUPLESSIS,

9 mars—3 — Register des Testaments.

John Meitzler vs P. F. Simons.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable A. Walker, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le onze avril 1846, à dix heures A. M., sur les lieux, rue Philippa. Un lot de meubles. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

1av— — C CLAIBORNE, Marshal

Succession de François Marcou.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI, vingt-sept avril 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du vingt-trois mars 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de François Marcou et afin d'effectuer un partage entre les héritiers, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre situé dans la 1re municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Burgundy, Conti et Royale, mesurant 30 pieds de face à ladite rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure française. Ensemble les bâtisses qui sont dessus. Le dit lot de terre se trouve borné de chaque côté et dans plus de la moitié de sa profondeur par un mur mitoyen d'environ 2500 pieds de superficie.

2o. Deux terrains situés dans la 3me municipalité, dans la rue Désirée et désignés comme les Nos 17 et 18 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 14 avril 1830 et déposé en l'étude de Octave de Armas notaire, mesurant chacun 60 pieds de face à ladite rue Désirée, sur une profondeur de 120 pieds, mesure américaine, lesdits terrains seront subdivisés et vendus en quatre lots d'égale dimension, chacun mesurant 30 pieds de face à la rue Désirée, sur 120 de profondeur.

Conditions de la vente:—La propriété rue Bienville un cinquième comptant et la balance à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit; et les terrains de la rue Désirée, un quart comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, assurés par hypothèque sur lesdites propriétés et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an en cas de non paiement à échéance.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Félix Percy, notaire public.

W. F. C. DUPLESSIS,

26 mars—3 — Register des Testamens

VENDRE par les soussignés—250 caisses et barils chandelles en plaque, écrasé et en morceaux; 2000 sacs café de Java; 30 barils [illegible] 3 1|2 boisseaux; 200 sacs café de Java; 30 barils riz de la Caroline; 20 surons indigo supérieur; 730 [illegible] Cajous de Boston; 400 caisses blanc de baleine de New Bedford; 300 caisses savon; 1500 paquets thé impérial et poudre à canon; 400 barils maquereaux No. 3 du Nord, 200 barils maquereaux No. 1; 100 caisses chocolat; 1000 tambours figues. — NORCROSS & FOSDICK,

7 av — 40 Gravier.

LE soussigné offre à vendre pour clore une consignation:

8 caisses Chapeaux français, forme Polka, reçus par le navire Henry, du Havre. — O. TALAMON,

7 av — 44, Chartres.

VIN doux d'Alicante—à vendre par

4 av — S VALLA, 260 Ursulines

VENTES JUDICIAIRES

VENTE PAR LA COUR DES PREUVES—Paroisse Jefferson—Succession de Robert Layton décédé—Par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse Jefferson, le soussigné vendra à l'encan à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, Nouvelle Orléans, samedi le onzième jour d'avril 1846, à midi, continuant de jour en jour jusqu'à ce que tous les objets soient vendus, les propriétés ci après décrites appartenant à la succession de Robert Layton, décédé, étant soixante-sept lots de terre dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, selon un plan de la propriété de Robert Layton décédé, dressé par Hugh Grant, voyer de la ville qui sera exhibé à la vente, et précédemment au bureau de la succession.

1o. Dix lots, Nos 19, 20, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58 et 61 carré No. Onze borné par les rues Levée, Sarapuru, Rousseau et Philip. Le lot No 19 mesure 32 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Levée, 130 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 18, 118 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du No 20, et 31 pieds, 11 pouces et 7 lignes sur la ligne de derrière. Le lot No. 20 joignant au No. 19 mesure 32 pieds, 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Levée, 118 pieds, 4 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 19, 112 pieds, 2 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 21, et 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de large dans le fond. Les lots Nos. 52, 53, 54 et 55 mesurent chaque 31 pieds 7 pouces de face à la rue Sarapuru, sur une profondeur de 150 pieds, 10 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Les lots Nos. 56, 57, 58 et 61 mesurent chaque 31 pieds 8 pouces et 7 lignes de face sur ladite rue sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2o. Six lots Nos 41, 42, 43, 44, 45 et 46, dans le carré No douze borné par les rues Levée, Première, Rousseau et Sarapuru, chaque lot mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue Rousseau, sur une profondeur de 100 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles; le lot No. 41 formant l'encoignure des rues Rousseau et Première.

3o. Dix sept lots, Nos 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 96, 97, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 107 et 108 dans le carré No vingt-un, borné par les rues Rousseau, Première, Fulton et Sarapuru. Les lots Nos. 87 et 88, 89, 91 et 92, mesurent chaque 30 pieds 7 pouces de face à la rue Rousseau sur 100 pieds 9 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, le lot No 92 formant l'encoignure des rues Rousseau et Première. Les lots Nos 93 et 96 mesurent chaque 30 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Première, sur 133 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 97, 100 et 101 mesurent chaque 33 pieds 2 pouces de face à la rue Première sur une profondeur de 133 pieds 6 pouces et 3 pieds 6 pouces dans le derrière. Les lots Nos 103, 104, 105, 106, 107, et 108 mesurent chaque 30 pieds 7 pouces de face à la rue Fulton, sur 100 pieds, 3 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. No 108 formant une encoignure de la rue Fulton et Première.

4o. Neuf lots, Nos 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, et 165, dans le carré No quarante borné par les rues Fulton, Première, Chippewa et Sarapuru. Les lots 157, 158, 159, 160, 161 et 162 mesurent chaque 30 pieds 7 pouces de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles; le lot No 157 formant une encoignure des rues Chippewa et Première. Le lot 163, mesure 29 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 162, 130 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 164, et 34 pieds 1 pouce et 6 lignes de largeur dans le derrière. Les lots 164 et 165 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Chippewa, sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le No 165 formant l'encoignure des rues Chippewa et Sarapuru.

5o. Douze lots, Nos 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 212 et 213, dans le carré No soixante, borné par les rues Sarapuru, Jersey, Chippewa et Phillips. Les lots Nos 180 et 181 mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 180 formant une encoignure des rues Chippewa et Phillips. Les lots 182, 183, 184, 185, 186 et 187 mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots 188 et 189 mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la dite rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot 189 formant une encoignure des rues Chippewa et Sarapuru. Les lots 212 et 213 mesurent chaque 32 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Philippa sur 150 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

6o. Six lots, Nos 238, 239, 240, 241, 246 et 247 dans le carré No soixante et onze, borné par les rues Laurel, Philip, Première et Jersey. Les lots Nos. 238, 239, 240 et 241 mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Laurel, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 238 formant l'encoignure des rues Laurel et Philip. Les lots 246 et 247 mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Laurel, sur 159 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

7o. Sept lots, Nos. 225, 226, 227, 228, 229, 230 et 248 dans le carré No soixante douze, borné par les rues Laurel, Philip, Première et Jersey. Les lots 225, 226, 227, 228, 229 et 230 mesurent chaque 30 pieds 7 pouces de face à la rue Jersey, sur 120 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 230 formant une encoignure des rues Première et Jersey. Le lot 248 mesure 33 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Laurel, 160 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots 228 et 249, 159 pieds 8 pouces et 6 lignes sur le côté adjoignant à la prison de la ville et 44 pieds 10 pouces et 6 lignes de large dans le derrière.

Le tout mesure anglaise.

CONDITIONS DE LA VENTE—Un quart comptant, la balance à trois termes égaux, à six, douze, et dix-huit mois, en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant huit pour cent d'intérêt jusqu'à paiement, mais sans avoir le droit de prolonger les paiements.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs

Paroisse Jefferson, le 12 février 1846.

PERSIFOR F. SMITH, Juge

28 fev—

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines—Cour de Paroisse—No. 278—La paroisse de Plaquemines vs. W. H. Morgan et autres.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse de Plaquemines, Etat de la Louisiane, et j'ai saisi, j'offrirai en vente publique, à la porte de la maison de Cour de cette paroisse, samedi le 2 mai 1846, à 11 heures A. M., la propriété suivante appartenant à Adolphe Bacheler et Joseph Le Blanc Riche, saisie dans l'affaire ci-dessus —Deux lots de terre, adjacents, situés dans cette paroisse, au Détour des Anglais, sur la rive gauche du Mississipi, à environ sept milles au-dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant chacun quatre-vingt dix pieds de face audit fleuve, sur cent quatre vingt-dix pieds de profondeur. Lesdits lots sont désignés par les Nos. 36 et 37 de l'îlet No. 4, sur un plan dressé par ——— le 20 septembre 1809 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, not. public dans la ville de la N. Orléans; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maître, cuisine, écurie &c.

Conditions:—L'acquéreur prenant la plus petite portion de ladite terre, pour trois cents piastres comptant, avec intérêt à raison de cinq pour cent à dater du 19 février 1846 et les frais du jugement rendu dans l'affaire ci dessus

Paroisse de Plaquemines, 10 mars 1846.

F. DE WINT,

14 mars—3en30j — Shérif de la paroisse de Plaquemines

AUX DAMES!

Modes nouvelles de printemps, marchandises fraiches et du dernier goût, d'importation directe, à vendre en gros et en détail, au No 61, rue de Chartres. Robes de Paris, article de printemps, nouveau genre, 10 caisses de mousselines imprimées, brochées, guinghams, mousseline de deuil, voiles de dentelles, gants do, nouveau genre; rubans, plumes, fleurs, bonnets, chapeau de paille d'Italie, de riz, sparterie, &c., écharpes, cols, chemisettes, barege, organdis, batis d'Ecosse, balzorine, broderies, &c. &c. — STILLMAN & Co,

16 mars—9 — 61, Chartres

OMBRELLES.

300 douzaines Ombrelles Polka, nouveau style, figurées et rayées; petites ombrelles marquises pour demoiselles; à franges do; De la batiste de Chine, do; de toutes nuances et les plus choisies qui aient jamais été importées en France. A bas prix, pour du comptant, chez STILLMAN & Co, 61, Chartres

Les Dames feront bien de venir examiner ces articles, avant d'acheter ailleurs. 16 mars—9m

MARCHANDISES FRANÇAISES.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Ocean, du Havre—Trois caisses jaconats nouveau genre; trois caisses balzorine nouveaux dessins riches; six caisses barèges de Paris, modèles pour 1846; une chaîne supérieure; huit caisses [illegible] ... [illegible]

Aussi: Beaucoup d'autres articles français et anglais, ... [illegible]

6 avril

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente par Catalogue de Chapeaux et d'habillements faits.

PAR N. VIGNIE.

77, Chartres—au premier.

IL sera vendu mardi, quatorze avril 1846, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, un grand envoi de chapeaux et d'habillements faits, du dernier genre, maintenant en débarquement et reçus directement de la manufacture.

AUSSI—Plusieurs lots de marchandises sèches.

Le tout SANS RESERVE. — 10 avril—3

PAR J B BLACHE & Co.

SAMEDI, 11 du courant, il sera vendu, à leur magasin d'encan, No. 30, rue de la Vieille Levée pour clore différentes factures

23 quarts de pipes eau de vie,

10 huitièmes do do;

70 caisses thé Young Hyson, de liv. 10 chaque,

25 do do do liv. 60 do,

25 do do gun powder et Imperial, liv 13 do,

Conditions—Pour toutes sommes au dessus de liv. 150, 90 jours de crédit, en billets à la satisfaction des vendeurs — 10 av

PAR ABAT & DOMINGON

IL sera vendu, samedi 2 mai 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis

Un lot de terre entouré, établi en un joli jardin, formant l'encoignure des rues Ursulines et Derbigny, faubourg Treme, ayant, mesure française, 40 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny.

Conditions moitié comptant et moitié à un an. Acte de vente pardevant M J. Agaisse.

10 avril—3f et vend

VENTE RENVOYEE POUR CAUSE DE FETE.

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera positivement vendu et sans réserve, le lundi, 13 avril courant, à dix heures precises du matin, rue Toulouse, No. 161, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Le mobilier d'une personne qui quitte cet Etat, consistant en armoires, lits, tables, chaises, lavabos, etc.

Conditions comptant. — 10 avril—3

PAR SYKES & HYDE.

A DUVALL, encanteur.

FARINE ET GRAISSE.

SAMEDI matin, 11 du courant, à 10 heures, il sera vendu sur la Levée, vis à vis la Douane, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra

500 barils farine, 161 barils graisse, 22 barillets et un demi baril graisse, avariés à bord de la barge Algonquin, venant de St. Louis et rembarqués à bord du North Alabama, maintenant dans le port. — 10 av

MARCHANDISES SECHES.

PAR F. H. PETITPAIN.

SAMEDI, 11 avril, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 136, rue de Chartres,

14 caisses de ginga fil, sans réserve pour clore un compte.

Aussi 4 caisses coton anglais, 50 pièces foulards, deux caisses bas anglais et 15 colis de marchandises du pays, tels que indiennes, coton blanc et écru, coutil à matelas, drap d'été, &c. — 10 av

CINQ CENTS LOTS DE TERRE Dans la meilleure position de la ville de Carrollton.

PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs

IL sera vendu à l'encan, samedi, vingt-cinq du courant et les jours suivants, à midi, à l'Arcade de Banks, SANS RESERVE

Cinq cents lots de terre situés dans la meilleure position de Carrollton pour bâtir des maisons pour affaires ou pour résidences particulières.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec six pour cent d'intérêt de la date et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à paiement. Les billets qui ne seront pas payés à maturité porteront intérêt à raison de huit pour cent par an, jusqu'au paiement final.

Les actes de vente seront passés en l'étude de J. R. Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les plans et les descriptions des propriétés pourront être vus au bureau des encanteurs, No. 8, Arcade de Banks.

Les améliorations que le Conseil de Ville de Carrollton a déjà faites ont donné beaucoup de valeur aux propriétés, et par le beau chemin en coquilles qui doit s'exécuter sous l'activité des commissaires, lequel chemin doit joindre celui de la Compagnie du Canal et de Banque, la distance de ces propriétés du centre des affaires de la Nouvelle-Orléans, sera réduite de manière à ce qu'on pourra se rendre de l'un à l'autre point en un voyage de vingt minutes. — 10 avril—7

Vente de syndic—Propriétés foncières.

PAR BEARD, CALHOUN & Co., ENCANTEURS.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, dans l'affaire de William Flower vs. ses créanciers, et les créanciers de Flower & Finley, en date du 7 courant, et sous la direction de William Flower, syndic, il sera vendu à la Bourse St Louis, rue St. Louis, lundi le onze mai prochain, à midi, la propriété suivante, savoir

Un Lot de Terre, avec une maison, situé à l'encoignure Nord Est du bloc ou de l'îlet borné par les rues de la Douane, Robertson, Bienville et Villere, dans le faubourg Treme dans la première municipalité de la Nlle Orléans. Le dit lot mesure 53 pieds 11 pouces de face à la rue de la Douane, sur une profondeur et face à la rue Villere d'environ 140 pieds entre lignes parallèles. La maison est bâtie dans le fond en allant vers la rue Bienville et est à 2 étages, bâtie en briques et couverte en ardoises, et a un balcon en fer au 2me étage, avec une cuisine en briques et une citerne. Elle est assurée contre l'incendie, jusqu'au 6 septembre prochain, pour la somme de $2,600.

Conditions de la vente:—Un quart comptant et la balance en trois paiemens égaux à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec le privilège d'escompter les billets à raison de 8 pour cent par an. — 8 avril—7 en30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR J B. BLACHE & Co.

SAMEDI, onze du courant, à onze heures du matin, il sera vendu sur la levée, entre les deux marchés,

10 pipes genièvre de la marque du cygne, en débarquement du navire Florence.

Conditions comptant — 9 avril—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, samedi, 11 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 20,

Un assortiment de linge fait.

Et à 11 heures, un assortiment de marchandises sèches de saison. — 9 avril—2

Propriété au faubourg Marigny.

PAR F. H. PETITPAIN

SAMEDI, 11 avril, il sera vendu sans réserve, à midi, à la Bourse St. Louis, pour cause de règlement,

Un beau TERRAIN situé au faubourg Marigny, en cette ville, à l'encoignure des rues Bagatelle et Amour, ayant 31 pieds 6 pouces face à la rue Bagatelle sur 60 pieds, ou plus s'il s'en trouve, de profondeur et face à la rue Amour.

Conditions, comptant

Acte de vente pardevant A. Chiapella, notaire aux frais de l'acquéreur. — 8 av—3

Bail d'un Magasin et installations.

PAR F. H. PETITPAIN

SAMEDI, 11 avril, il sera vendu à 4 heures de l'après midi, au magasin situé à l'encoignure Condé et Esplanade.

Le bail du dit magasin, expirant le 1er octobre prochain.

AUSSI

L'installation du magasin, consistant en glaces, comptoirs, vitrerie, &c.

Conditions, comptant. — 8 av

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Reed & Turner et Renshaw, vs Thomas Powell, pour une cession forcée.

PAR C. C. WHITLEY, ENCANTEUR.

IL sera vendu à l'enchère, samedi, le onze avril 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour de District du Premier District judiciaire, en date du 2 mars 1846, et sous la direction de John D. Fink, syndic des créanciers du dit insolvable, les propriétés et billets ci après désignés, savoir:

1o. Un billet de John White à l'ordre de Thomas Powell, du le 10 juillet 1837, de $650 00

2. Un billet de Thomas Cox à l'ordre de Thomas Powell, du le 29 janvier 1835, de $465 35.

3. Un billet de Silvanus Hatch, à l'ordre de Thomas Powell, du le 10 novembre 1839, de $137 05

4. Un billet de Wm. Barkley, à l'ordre de C. Armstrong, du le 18 août 1837, de $400 00.

5 Deux obligations de Peter Laidlaw, à l'ordre de Thomas Powell, du 15 juin 1841, de $200, 00

6. Un billet de George Ruff, à l'ordre de Thomas Powell, du le 22 mai 1833, de $120, 00.

7. Un billet P. B. Coche, à l'ordre de Thomas Powell, du le 5 mai 1837, de $25, 00.

8. Un billet de James Kerr, à l'ordre de Thomas Powell, du le 16 décembre 1839, de $106, 24

9. Un billet de J. C. Peirce, à l'ordre de Thomas Powell, du le 4 septembre 1839, de $1582, 86

10. Un billet de Thomas R. Stiff, à l'ordre de Thomas Powell, du le 20 juillet 1838, de $693.28.

11 Deux billets de Hyde & Clark, à l'ordre de Thomas Powell, dus les 27 août et 29 octobre 1841, de $3400 00.

12. Un billet de Thomas Taylor, à l'ordre de John Pray, du le 19 août 1819, de $1700.

13. Un check sur la banque d'Atchafalaya de John Christie, du 4 mars 1839, de $165 35

14. Six billets de Wm. et Chs. Gyles, Jor., à l'ordre de Tho. Powell, dus en 1839, de $4,580 34.

15. Deux billets de Wm et Chs. Gyles, Jor., à l'ordre de Comstock, Hyde & Co., dus en 1839, de $1,783 85.

16. Deux billets de Wm et Chs. Gyles, Jor., à l'ordre de Tho. Powell, acceptés par Hyde & Clark, dus en mai 1841, de $3,000 00

17. Deux billets de Chs. Gyles, Jor., à l'ordre de Tho. Powell, dus en janvier et mai 1841, de $3,092 74

18. Un billet de Chs. Gyles Jor., à l'ordre de Comstock, Hyde & Co, du le 31 décembre 1839, de $60 00

19. Un billet de Joseph Webber Jor., à l'ordre de Tho. Powell, du le 27 novembre 1837, de $1,572 70.

20. Un bon de John E. Hyde, payé par Tho. Powell, comme caution, de $1,800 00

21. Deux certificats d'actions de la Banque d'Atchafalaya, ensemble, de 174 actions.

Les billets suivants sont protestés

22. Deux billets de Daniel McAuley, à l'ordre de Tho. Powell, dus en 1837 et 1839, de $1,739 00

23. Un billet de Geo. W. Clark, à l'ordre de Tho. Powell, du le 22 août 1839, de $125 00.

24. Un billet de Chs. Gyles Jor., à l'ordre de Tho. Powell, du le 27 février 1841, de $436 40.

25. Un billet de Chs. Gyles Jor., à l'ordre de Hyde & Clark, du le 30 juillet 1841, de $676 40.

26. Un billet de Joseph Webber Jor., à l'ordre de Tho. Powell, du le 3 mai 1839, de $550 00

27. Un billet de Hyde & Clark, à l'ordre de Tho. Powell, du le 22 juin 1841, de $1,400 00.

28. Deux billets de White & Foley, à l'ordre de Tho. Powell, dus le 22 juin 1837, de $702 16

29. Un billet de A. Kittenberg, à l'ordre de Tho. Powell, du le 8 juin 1839, de $175 00.

30. Un billet de Buchanan & Hagan, à l'ordre de Chs. Byrne, du le 26 mars 1839, de $2,333 33

31. Deux billets de Christie & Stanott, à l'ordre de Hanney & Robertson, dus en 1839 de $1,000 00

32. Un billet de S. H. Page, à l'ordre de Fogg & Bock, du le 11 décembre 1839, de $2,000 00.

33. Un billet de S. H. Page, à l'ordre de E. D. Pond du le 11 décembre 1839, de $1,000.

Les billets suivants sont garantis par hypothèque

34. Un billet de S. H. Page, à l'ordre de Perret, accepté par Fogg & Bock, du le 11 septembre 1839 de $2,000 00

35. Deux billets de Thos C. Ilet, à l'ordre de Pierre Marly, dus en 1839 et 1840, de $34 30.

36. Un billet de J. W. Collins, à l'ordre de Pierre Marly, du le 14 novembre 1839 de $18 86

37. Trois billets de Chs. Vincent, à l'ordre de Pierre Marly, dus en 1840, 1841 et 1842, de $1.6 00

Six inscriptions Patent des Etats Unis

1o. Inscription en faveur de Peter Hopkins, No. 867, de 320 acres, formant la moitié est de la section 19 du township 3 nord, range 12 ouest

2o. Inscription en faveur d'Amos Dustin, No. 2093, de 160 acres, formant le quart sud est de la section 8 du township 3 sud, range 2 ouest.

3o. Inscription en faveur de Nathan Davis frère et autres héritiers d'Elias Davis, No. 23,604, de 160 acres, formant le quart nord est de la section 14 du township 6 nord, range 9 ouest.

4o. Inscription en faveur de Jas McCoy, No. 22,652, de 160 acres, formant le quart sud-ouest de la section 23 du township 5 sud, range 5 ouest.

5o. Inscription en faveur de Gideon Edwards, No. 22,475, de 160 acres, formant le quart nord est de la section 12 du township 5 nord, range 3 est.

6o. Inscription en faveur de John D. Reed, No. 259, de 320 acres, formant la moitié ouest de la section 20 du township 10 nord, range 9 ouest, le tout dans le territoire de l'Arkansas.

Un îlet No. 27, mesurant 150 pieds sur la rue Deuxième 150 pieds sur la rue Troisième, 300 pieds sur la rue Livingston et 300 pieds sur la rue Exchange.

Un îlet No. 34, mesurant 300 pieds sur la rue Deuxième 300 pieds sur la rue Troisième, 300 pieds sur la rue Parent et 300 pieds sur la rue Tchefoncta.

Un îlet No. 35, mesurant 300 pieds sur chacune des rues Deuxième, Troisième, Tchefoncta et Bayard.

Un îlet marqué D, mesurant 300 pieds sur la rue Lesassier et borné d'un côté par la rue de Chartres, de l'autre côté par Broadway et à l'Est par la propriété du major Baham.

Un îlet marqué E, mesurant 300 pieds de face à chacune des rues Chartres, Broadway, Lesassier et Carmelite.

Un îlet marqué F, mesurant 300 pieds de face à chacune des rues Chartres, Broadway, Carmelite et Harper.

Les six îlets décrits ci-dessus sont situés à Jefferson ville, à environ un mille au dessus de Madisonville.

Un îlet de terre No 2, contenant 14 terrains, situé à Carrollton, mesurant 330 pieds de face aux rues Monroe et Eagle, et 300 pieds de face à l'Avenue Napoléon et à la rue Neuvième

Un îlet de terre No. 7, contenant 14 terrains, situé à Carrollton, mesurant 330 pieds de face aux rues Monroe et Eagle, et 300 pieds de face à l'Avenue Napoléon et à la rue Dixième, dans la paroisse de Jefferson, le tout au pied américain.

Les deux îlets ci-dessus décrits seront vendus pour compte et au risque, le premier de John Hallerick, et le second de Martin Glaser, auxquels la dite propriété a été dernièrement adjugée le 13 décembre 1845, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en la ville de la Nouvelle Orléans par C. C. Whitley, encanteur breveté, et les dits John Hallerick et Martin Glaser, ont manqué à exécuter les conditions de la dite adjudication.

Conditions, comptant.

Actes de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire, aux dépens des acquéreurs. — 9 mars—3en30j

Vente de Propriétés d'une Grande Valeur.

MM. G. L. FUSELIER de cette paroisse et M. P. J. PAVY, de la Nouvelle-Orléans, offriront en vente publique, le lundi, cinq jour du mois de mai prochain, à 10 heures du matin, à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de J. A. Dumartrait, juge de paroisse et agissant d'office, comme encanteur public, dans et pour la paroisse Ste. Marie, à la résidence de M. J. A. Frère, les propriétés suivantes.

84 Esclaves des deux sexes. Cet atelier, l'un des plus beaux de la paroisse, comprend des ouvriers, des domestiques de maison, couturières, blanchisseuses, &c.

Une Habitation avec la récolte plantée, et de très beaux établissements tout neufs, tels qu'une belle maison de maître, une sucrerie, un moulin à scie, une maison d'économe, des cabanes à nègres et écurie, mulets, chevaux, bœufs de tire et autres animaux, et la marque de l'habitation. Une voiture à quatre roues, deux cabriolets, charrettes, charrues, instruments aratoires, de tout genre, et autres objets à l'usage d'une grande habitation.

Un mobilier considérable qu'il serait trop long d'énumérer en détail.

Conditions—A un et deux ans de crédit, du jour de la vente, les acquéreurs devant fournir leurs billets à l'ordre de MM. G. L. Fuselier et P. J. Pavy, avec une sécurité solidaire, portant huit pour cent d'intérêts l'an de leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement, et les dites propriétés demeurant spécialement affectées et hypothéquées jusqu'à parfait paiement des dits billets et intérêts.

Les sommes de cinquante piastres et au dessous, au comptant.

Les acquéreurs ne pourront rien enlever avant d'avoir souscrit leurs billets, avec une sécurité acceptée par les vendeurs, ou avant d'avoir payé comptant.

Les esclaves sont vendus sans autre garantie que celle du titre.

Ste. Marie, 21 mars 1846. — 27 mars—34

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Banque des Améliorations demandant une dissolution de sa charte.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, du quatorze mars 1846, il sera procédé, le lundi, vingt avril prochain (1846), à midi précis, à la Bourse St. Louis, par le ministère de J. B. Crozat, à la vente des propriétés suivantes, situées rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Toulouse.

1o. Un magasin en briques à trois étages, mesurant vingt-et-un pieds cinq pouces face à la rue Chartres, sur soixante-six pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2o. Un magasin en briques à trois étages, mesurant vingt-et-un pieds quatre pouces face à la rue Chartres, sur soixante-six pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

3o. Un magasin en briques à trois étages, mesurant vingt-et-un pieds cinq pouces face à la rue Chartres, sur soixante-six pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les susdits magasins ont la façade en granit et sont chacun d'eux pourvu d'une cour, lieux d'aisance et tuyaux pour l'eau, etc. etc.

Conditions: comptant, payables en billets de la Banque des Améliorations. Les actes de vente par devant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 mars—19, 27, mars 4, 11 et 20 avril

AUX CAPITALISTES.

Magasin de valeur dans la rue du Camp.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.—Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan samedi 11 avril, à midi, à la Bourse du Commerce, rue St. Charles.

Ce beau magasin en briques, à quatre étages, situé à l'encoignure Sud Ouest des rues du Camp et Gravier, mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue du Camp, 81 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, 80 pieds de profondeur sur la ligne du No. 47, et s'ouvrant sur la ligne du fond par 3 pieds 3 pouces.

Cette bâtisse est faite des meilleurs matériaux, le rez de chaussée est divisé en quatre jolis bureaux qui sont loués à raison de $2,730. Les étages supérieurs sont enfin divisés en bureaux, avec des grates au premier, et sont loués à raison de $1480, ce qui fait un loyer de $4,210, qui est susceptible d'être porté à $5000 par an.

Cette propriété, par suite de sa position dans la 2nde municipalité, au centre des affaires, offre aux capitalistes la meilleure occasion possible pour placer leurs capitaux d'une manière profitable.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant intérêt à raison de 6 pour cent par an, du jour de la vente. Si les billets ne sont pas payés à maturité ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final.

Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, not. public aux frais de l'acquéreur. — 24 mars—6

PERINAUD,

TEINTURIER, DEGRAISSEUR EN TOUS GENRES.

BLANCHIT LES CHAPEAUX DE PAILLE, et leur donne la forme nouvelle.

Nettoyages à neuf d'Habillements en mérinos et autres, &c. &c.

No. 230, rue Royale, entre Dumaine et St. Philippe.

MERINOS FRANÇAIS pour Habits.—Un bel assortiment de mérinos, coutils, bretelles, chemises français, et autres articles de mode, reçus par le navire Queen Victoria, du Havre, à vendre par

8 m — LORNE & FROIS, 21, Chartres.

CHALS! CHALS!—Le soussigné vient de recevoir 1 caisse de chals et d'écharpes riches, pour printemps, savoir: chals de crêpe blanc, chals de barège, de chals en dentelle noire, étoffes en soieries blanches et de couleur; écharpes noires en soie.—Aussi, un grand assortiment de collerettes et bonnets en mousseline brodée et en dentelle.

14 mars — M E DAVOCK, 25, Chartres.

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de abajo, à vendre en magasin par J M CABALLERO,

1 av — 30 Vieille Levée

[illegible] DE LA HAVANE—[illegible] ... J M CABALLERO

1 av — 30 Vieille Levée

VENTES DE CE JOUR

Vente renvoyée à cause du mauvais temps.

Vins, Sardines, Champagne, &c.

PAR SYKES & HYDE.

A. DUVALL, Encanteur.

VENDREDI, 10 avril, à 11 heures 1|2, il sera vendu au No. 30, Vieille Levée, entre les rues Douane et Bienville, les marchandises suivantes, pour clore un compte:

100 caisses Vin de Muscat,

24 do Sardines, 5 caisses petits pois,

2 do Truffes, 14 caisses fruits à l'eau de vie,

50 do Liqueurs fines, 40 gallons whiskey irlandais,

120 paniers Vin de Champagne supérieur

1 pipe Genièvre de Hollande pur,

4 caisses Indigo de Manille

6 do Huile de Lucca, 20 flacons chaque

50 do Moutarde de Londres,

2 do Champignons à l'huile

Aussi—Du Thé poudre à canon, et Young Hyson, et 30 balles ficelle.

Conditions, au moment de la vente. — 8 av—3

VENTES A L'ENCAN

Succession de Mme Alice Packwood

Propriétés de Valeur dans la 2de Municipalité

PAR BEARD, CALHOUN & Co

Bureau No 8, Arcade Banks.

IL sera vendu à l'encan samedi 11 avril, à midi, à la nouvelle Bourse, rue St Charles—en vertu de plusieurs ordres de l'hon. J. Bermudez, juge de la Cour des Preuves, pour et dans la ville et paroisse d'Orléans dates respectivement du 27 janvier 1846, et du 27 février 1846, et pour payer les dettes de la dite succession, savoir

1o. Un lot de terre formant l'encoignure Sud-ouest des rues de la Course et des Magasins dans l'îlet borné par les rues Robin, Camp, de la Course et des Magasins, mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins sur 69 pieds de profondeur et face à la rue de la Course, de 117 pieds 10 ces 5 lignes, entre lignes parallèles, la ligne du fond faisant face à une allée de 10 pieds de largeur, à l'usage en commun de ce lot et du lot adjoignant

2o. Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Magasins, Lafayette, Foucher et Poydras, lequel mesure 32 pieds de face à la rue des Magasins et courant jusqu'à la rue Foucher sur laquelle il a une façade de 32 pieds 1 pouce et 4 lignes, avec toute la profondeur entre ces deux rues, qui est d'environ [illegible] pieds 4 pouces et 5 lignes sur un côté et 154 pieds 8 pouces 3 lignes sur l'autre côté; le dit lot étant désigné sur un plan par W. T. Thompson, voyer, par le No. 1 et avoisine les Magasins en briques appartenant à M. Win Gasquet

3o. Quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Lafayette, Foucher et Girod étant les Nos 2 et 12, 3 et 11, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer.

Le lot No 2 a de face 19 pieds 8 pouces 3 lignes à la rue des Magasins, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 100 pieds.

Le lot No 12 est joint au No 2 dans le fond et court jusqu'à la rue Foucher sur laquelle il a de face 19 pieds 8 pouces 6 lignes, sur une profondeur de 73 pieds 1 pouces 5 lignes sur un côté et 72 pieds 6 pouces et 2 lignes sur l'autre côté.

Le lot No 3 fait face à la rue des Magasins et joint le No 2 ayant les mêmes façade et profondeur

Le lot No 11 est joint au No 3, dans le fond, et fait face à la rue Foucher, ayant les mêmes dimensions que le No 12 auquel il est joint excepté la ligne supérieure qui a une profondeur de 74 pieds 7 pouces.

4o Quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Lafayette, Foucher et Girod désignés sur ledit plan, par les Nos 17, 16, 18 et 15.

Le lot No. 17 a de face 20 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes peu près parallèles de 82 pieds, 9 pouces et 7 lignes à un côté et 85 pieds 10 pouces et 3 lignes sur l'autre, et large de 20 pieds 6 pouces dans le fond

Le lot No 16 est joint dans le fond au No 17 et va jusqu'à la rue Foucher où il a de face 20 pieds 6 pouces sur une profondeur de 70 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles

Le lot No 18 joint au No 17 et a une façade de 20 pieds 7 pouces et 4 lignes à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur du côté en face du No 17, de 86 pieds 10 pouces et 7 lignes, et 20 pieds 6 pouces dans le fond.

Le lot No 15 est situé dans le fond du No 18 et joint le No 16, il est de la même dimension que le précédent et a une semblable façade sur la rue Foucher

Toutes ces propriétés sont situées dans le centre du quartier commercial de la ville de la Nouvelle Orléans, et SERONT VENDUES SANS RESERVE

Conditions de la vente comptant.

Les actes de vente pardevant Wm Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les actes devront être passés et complétés sous dix jours de la date de l'adjudication.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau des encanteurs. — 19 mars—3en10j

Succession de Mme C. Whitehead.

PAR BEARD, CALHOUN & Co

IL sera vendu à l'encan samedi, onze avril, à midi, à la Bourse du Commerce, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du six mars 1846

Deux lots de terre étant les Nos 3 et 4, dans l'îlet borné par les rues Nayades, Apollo, Camp et de Clio, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté du seize mars 1845, et exposé à l'Arcade, chaque lot mesurant 28 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Nayades sur 104 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots ci-dessus appartenant à la succession de feue Mme Charlotte Whitehead et sont vendus pour le [illegible] de l'administration

Conditions: Un quart comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets à satisfaction, avec six pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente. Les billets porteront hypothèque jusqu'à final paiement, et s'ils ne sont pas payés à maturité porteront intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement

La rue Apollo est maintenant pavée, et cette propriété est jointe à la maison de feue Mme Whitehead

Les actes de vente pardevant D. L. McKay, notaire public, aux frais des acquéreurs. — 11 mars—3en30j

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu le samedi, 25 avril, à midi, à la Bourse St. Louis, rue Saint Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les esclaves ci après désignés, qui tous sont habitués aux travaux d'une briqueterie et sont d'excellents sujets

Conditions. Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets tirés et endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Un escompte de huit pour cent sera alloué pour du comptant.

Ferry, charretier et mouleur, âgé de	25	ans environ		
James,	do	do	18	do
Tite ou Alfred	do	do	18	do
Square,	do	do	22	do
Charles,	do	do	40	do
Adam,	do	do	40	do
Robert,	do	do	26	do
George	do	do	26	do
Isaac,	do	do	30	do
Carlin,	do	do	45	do
William,	do	do	40	do
Jeffrey,	do	do	35	do
Sam, marronneur		do	30	do
Old Sam,		do	50	do
Little Adam, domestique,		do	14	do

De plus Philippe, nègre âgé d'environ 40 ans, bon sujet, matelasseur et habitué aux travaux d'une briqueterie.

Ketty, négresse âgée d'environ 28 ans, bon sujet, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison. — 9 av—40

AUX CAPITALISTES.

Magasin de Valeur, rue Tchoupitoulas.

PAR BEARD, CALHOUN & Co., ENCANTEURS

MERCREDI, 15 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu à l'encan sans réserve

Un beau magasin en briques, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Hunter & Robinson, 2de municipalité, mesurant 40 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles.

Ce magasin a été bâti avec les meilleurs matériaux et couvert en ardoise. [illegible] de face et avant une de 10 pieds de profondeur sur le derrière. Cette propriété est située dans une des plus belles positions, près de la propriété de Mr R. D. Sheppard, esq.

Conditions à la vente.

L'acte de vente passé chez Gustave Hermann, esq. not. pub, aux frais de l'acquéreur. — 4 av—11

Grande Vente de Propriétés Foncières, situées en Ville et à Lafayette.

PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs,

Bureau, No. 8, Arcade de Banks.

MARDI, le 21 avril, à midi, à l'Arcade de Banks, seront vendues les propriétés suivantes:

1o. Trente TERRAINS avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Prytanee, Colysee, Euterpe et Polymnie, dans la Seconde Municipalité, et connu sous le nom de Civil Lazard. Les terrains Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, mesurent chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue Colysee, sur une profondeur de 117 pieds 9 pouces 6 3|4 lignes entre lignes parallèles. Le No. 1 mesure 28 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Colysee, sur 117 pieds 9 pouces 6 3|4 lignes de profondeur et face à la rue Euterpe, le No. 9 mesure 28 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Colysee, sur 117 pieds 9 pouces 6 3|4 lignes de profondeur et face à la rue Polymnie; sur le terrain No. 3 il existe une bâtisse. Les terrains Nos. 10, 11, 12, 13, 14 et 15, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Polymnie, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces 5 1|2 lignes, les terrains Nos. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 font face à la rue Prytanee, le No. 16, mesure 28 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Prytanee, sur une profondeur et face à la rue Polymnie, de 117 pieds 9 pouces 6 3|4 lignes, les Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, mesurent chacun 28 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Prytanee, sur une profondeur entre lignes parallèles de 117 pieds 9 pouces 6 3|4 lignes, le No. 24 mesure 28 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Prytanee, sur 117 pieds 9 pouces 6 3|4 lignes de profondeur et face à la rue Euterpe. Les Terrains Nos. 25, 26, 27, 28, 29 et 30, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Euterpe, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 1|2 lignes entre lignes parallèles; sur les terrains Nos. 26, 27 et 28, il existe une bonne maison de maître, et les dits lots seront vendus en bloc, les Nos. 25 et 29 seront aussi vendus en bloc, avec la bâtisse en bois qui s'y trouve et dont une portion, construite sur les terrains Nos. 23 et 24, devra être enlevée de dessus les dits terrains aux frais de l'acquéreur, des Nos. 25 et 26. Cet îlet est admirablement situé pour y bâtir des résidences de famille et parfaitement planté de jolis arbustes, arbres fruitiers, plantes, &c. La rue Prytanee, maintenant pavée jusqu'aux limites de la Municipalité, se peuple avec plus de rapidité qu'aucune autre portion de la ville.

2o. Sept TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Prytanee, Colysee, Euterpe et l'avenue Prytanee, les Nos. 1 et 2, mesurent chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Prytanee, sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, le No. 3 mesure 27 pieds 10 pouces 7 lignes de face à l'avenue Prytanee, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces entre lignes parallèles, le No. 4, mesure 32 pieds de face à la rue Prytanee, sur 100 pieds de profondeur et face à l'avenue Prytanee étant un terrain d'encoignure, le No. 5, mesure 32 pieds de face à la rue Prytanee, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le No. 6, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Prytanee, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, il existe sur ce terrain une maison double en bois Le No. 7, mesure 42 pieds 7 pouces de face à la rue Euterpe, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes entre lignes parallèles, sur ce terrain il existe une maison double en bois dans laquelle est tenu un magasin de grocerie

3o. Cinq TERRAINS dans l'îlet connu sous le nom d'îlet Lazard, à Lafayette, et borné par les rues Prytanee, Plaquemines, Jackson et Philippe. Les dits terrains sont vendus pour le compte et au risque des acheteurs qui n'ont pas rempli les conditions de l'adjudication qui leur a été faite le 24 mai 1845, à l'Arcade de Banks, en cette ville, savoir

Les Terrains Nos. 11, 12 et 13, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 109 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le No. 14, formant l'encoignure des rues Jackson et Prytanee, mesure 28 pieds de face à la rue Jackson, sur 109 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Prytanee. Ces terrains sont considérés parmi les meilleurs pour établir des résidences de famille dans la ville de Lafayette, et le voisinage est des plus respectables. C'est une des quatre terrains forment une charmante propriété, avec jardin, &c.

Le terrain No. 22, mesure 31 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Philippe, sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ce terrain est contigu à la propriété de M. Sully

4o. Trois TERRAINS dans l'îlet No. 102, borné par les rues Prytanee, Nayades, Seizième et Septième, et portés sous les Nos. 19, 20 et 21. Le No. 19, mesure 32 pieds de face à la rue Prytanee, sur 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les Nos. 20 et 21, mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Prytanee, sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un cinquième comptant la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets portant hypothèque jusqu'à paiement final, et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à dater de leur maturité, s'ils ne sont pas payés à échéance. Si les ventes ne seront pas passées dans les dix jours de l'adjudication, les propriétés seront remises en vente pour le compte et au risque de l'acquéreur, après trois jours d'avis dans deux des journaux de la ville sans autre mise en défaut.

Actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.

Plans lithographiés et détails de la dite vente, s'adresser aux Encanteurs, No. 8, Arcade de Banks. — 20 mars—

Maurice Cannon vs. ses créanciers.

PAR BEARD, CALHOUN & Co., Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, lundi 13 avril 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, portant la date du 3 février 1846, et sous la direction de Richard Richardson syndic des créanciers du dit insolvable,

Toutes les réclamations, comptes et billets abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers. Cette vente est positive.

Conditions—[illegible] de crédit en billet endossé à la satisfaction du syndic. — 20 mars

DEMANDE—[illegible] ... [illegible]

DEMANDE—[illegible] ... [illegible]